

GARDEZ L'ŒIL SUR VOTRE PORTEFEUILLE !

Votre situation financière est-elle à la hauteur de votre succès professionnel ? Au travail, vous êtes à l'affût des risques menaçant la profitabilité, voire la survie de votre organisation. Quand vient le temps de gérer vos propres investissements, êtes-vous aussi vigilant ?

Le temps, l'énergie et le stress que vous canalisez dans votre travail peuvent faire en sorte qu'au moment de gérer vos propres affaires, vous laissez tomber. En l'absence d'une stratégie de placement, votre fragilité financière pourrait croître avec votre succès. Gardez l'œil sur votre portefeuille.

PAR HÉLÈNE GAGNÉ, F.ADM.A., PL. FIN., CIM

GESTIONNAIRE DE PORTEFEUILLE ET ASSOCIÉE

PWL CAPITAL INC.



DES RISQUES RAREMENT PAYANTS

Parmi les risques rarement payants pour l'investisseur, celui de concentration dans un titre est sous-estimé.

Plusieurs dirigeants de sociétés publiques refusent obstinément de reconnaître le risque de concentration auquel ils sont exposés. Acteurs de premier plan dans la croissance de leur entreprise, leur rémunération est stimulante. Actions, options et unités d'action liées au rendement (PSU) s'accumulent... Leur régime de retraite de base est souvent assorti d'un régime surcomplémentaire (SERP), la plupart du temps non capitalisé. Si tel est votre cas, évaluez le pourcentage de votre portefeuille qui dépend de votre employeur. Des contraintes peuvent restreindre vos transactions sur son titre, mais votre allocation devrait, si possible, ne pas excéder 10 % de l'ensemble de vos placements (5 % pour un investisseur externe). Aucune société, aussi profitable soit-elle, n'est à l'abri de facteurs internes ou externes pouvant faire trébucher la valeur de son action et ainsi, vous fragiliser financièrement. La crise de 2008 a mis en évidence les conséquences dévastatrices du risque de concentration : il faut en retenir les leçons.

L'entrepreneur peut, quant à lui, être tenté de se réfugier dans des placements prudents, tels les CPG et les obligations. Prenant des risques d'affaires importants au quotidien, il sent le besoin de trouver la stabilité dans ses autres placements. Cette logique est défendable sauf que nous traversons une période durant laquelle les épargnants sont pénalisés avec des taux d'intérêt inférieurs à celui de l'inflation, et ce, même avant impôt. Il en résulte un faux sentiment de sécurité et comme nul ne saurait prédire la durée de cette période de rende-

ment négatif, il faut contrer l'érosion insidieuse du capital.

Sans prendre des risques démesurés, nous devons établir une répartition de l'actif (encaisse, obligations et actions) qui fera travailler vos placements pour atteindre vos objectifs de rendement, et ce, en tenant compte de votre réalité et de votre tolérance au risque.

DES RISQUES QUI EN VALENT LA PEINE

Depuis 50 ans, la science financière a permis de comprendre les risques qui en valent la peine et qui sont les plus susceptibles de rémunérer l'investisseur :

1. **Le marché boursier** qui, dans son ensemble et à long terme, a un rendement espéré supérieur à celui des obligations ;
2. **Les actions de valeur** à bas prix qui ont des rendements attendus supérieurs à ceux des titres de croissance à prix élevé ;
3. **Les actions de sociétés à faible capitalisation** qui tendent à octroyer un meilleur rendement que celles à forte capitalisation.

Pour récolter les primes de risque (c.-à-d. les rendements excédentaires) que recèlent ces trois facteurs, votre portefeuille doit être exposé non pas à 20, ni même à 50 titres individuels, mais plutôt à l'ensemble du marché. Pour y accéder, les outils indiciels (dont les fonds sont négociés en Bourse) sont une composante-clé nous permettant de capturer ces rendements excédentaires tout en nous appuyant sur des bases solides.

Votre stratégie de placement sera gagnante si vous comprenez les risques à prendre et ceux à éviter. Après tout, vous méritez que votre situation financière soit enfin à la hauteur de votre succès professionnel. ●